



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 Décembre 2010

DOSSIER N° 3 :
DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 14 Décembre 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, MME SALIN, Mlle MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), M. PRIGENT (à MME SALIN), M. FARGEON (à M. JALABERT), MME TRAORE (à MME MADELMON), M. QUANCARD (à M. JUNCA) pour les dossiers N° 3 à 10, M. PRIKHODKO (à MME BORDES), MME ROCHARD (à M. ABRIOUX), M. BARRIER (à M. ASSERAY) pour les dossiers N° 11, 12, 3

Absent :

Secrétaire : M. VALLEIX

DOSSIER N° 3 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

1- L'environnement économique au niveau national et les perspectives pour 2011

A - Les perspectives économiques en 2011

B - Les prévisions pour les finances publiques en 2011 et à l'horizon 2014

C - Le budget de l'Etat en 2011

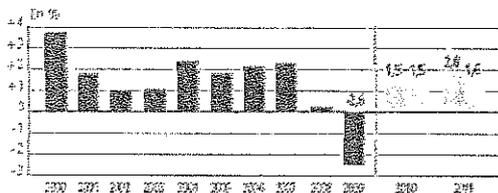
D - Les principales mesures en discussion concernant les collectivités locales

A - Les perspectives économiques en 2011

I - Produit intérieur brut

En France, la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'établit à +0,5 % au 2^{ème} trimestre 2010, sans qu'aucune accélération ne soit attendue au second semestre. Sur l'année, la croissance atteindrait +1,5 % selon le consensus des économistes, après -2,6 % en 2009. Pour 2011, le consensus table sur une croissance de 1,6 %, avec des prévisions oscillant autour de cette moyenne dans une fourchette assez large de +1,0 % à +2,5 %. Plusieurs facteurs pourraient contraindre la croissance l'an prochain : les exportations françaises pourraient être freinées par la mise en place de plans d'austérité chez les principaux partenaires économiques, tandis que la consommation des ménages ne devrait pas connaître de progression significative.

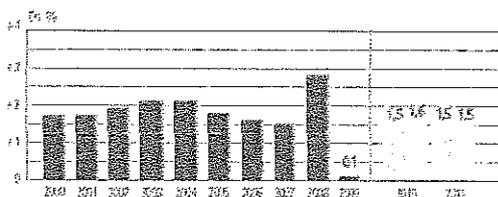
Evolution en volume du produit intérieur brut en France



II - Inflation

En France, les prix à la consommation connaissent une progression de 1,6 % en 2010, après +0,1 %. Ce retour de l'inflation - qui reste modéré - s'explique par une reprise à la hausse des cours mondiaux des matières premières. En 2011, le risque inflationniste semble exclu : la hausse des prix à la consommation ne devrait pas connaître d'accélération particulière et s'établirait à +1,5 % selon le consensus des économistes.

Inflation annuelle moyenne en France



Source : Dexia, d'après les données du PLF pour 2011 au 29 septembre 2010

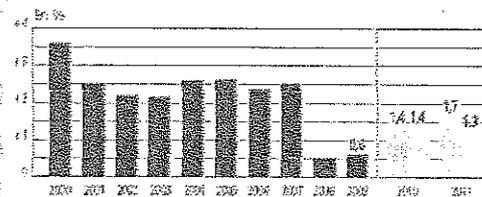
V - Taux d'intérêt

Le marché européen des taux d'intérêt à long terme s'est caractérisé cette année par une forte instabilité avec une chute de plus de 100 points de base, liée aux craintes déflationnistes et à la fin des plans de relance

III - Consommation privée

En 2011, la croissance de la consommation des ménages français resterait encore mesurée (+1,3 % selon le consensus des économistes, après +1,4 % en 2010), notamment en l'absence d'une nette amélioration de la situation du marché du travail, ou encore en raison du fort niveau des prix immobiliers.

Evolution en volume de la consommation des ménages en France

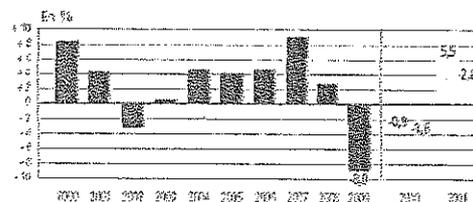


IV - Investissement productif

En France, après deux années de recul (-8,0 % en 2009 et -1,6 % en 2010), l'investissement productif devrait repartir en 2011 (+2,8 %), en lien avec la reprise économique et l'amélioration de la situation financière des entreprises.

Il s'agit de la composante sur laquelle la dispersion des prévisions est la plus forte (c'est par nature une composante volatile), oscillent entre +0,8 % pour les prévisions les plus pessimistes, et +6,1 % pour les plus optimistes.

Evolution en volume de l'investissement productif en France

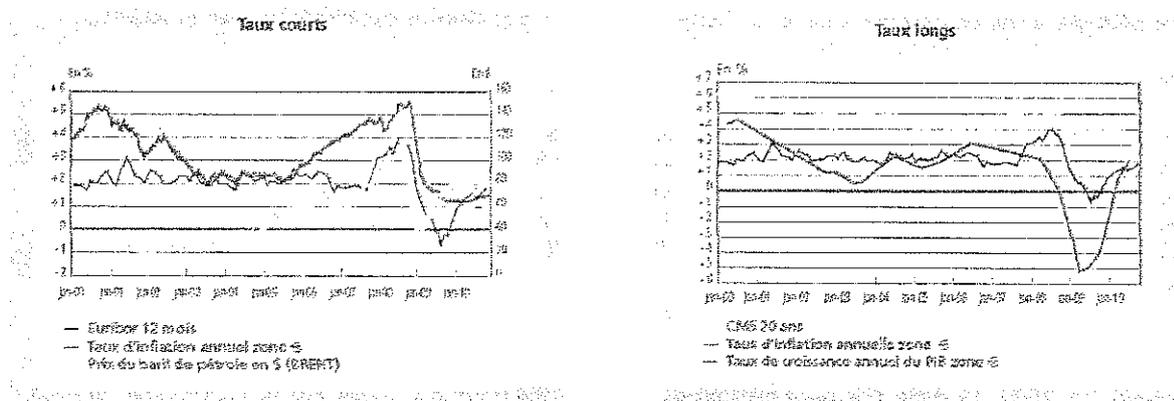


■ INSEE (2000-2009)
 ■ Prévisions du gouvernement (2010-2011)
 ■ Prévisions du consensus des économistes (2010-2011)

budgétaire, dans un contexte d'injections massives de liquidités. Alors que les taux de swaps ont fortement chuté en 2010, certains États européens ont vu leur taux d'emprunt augmenter sensiblement en raison de déficits et de niveaux d'endettement jugés trop élevés par les investisseurs internationaux.

Cette instabilité des taux d'intérêt à long terme est liée aux risques :

- déflationniste engendré par le désendettement privé,
- inflationniste induit par le niveau des taux monétaires et des déficits publics, les achats de titres réalisés par les banques centrales et donc la dévaluation monétaire,
- budgétaire résultant des politiques de relance menées par les États qui doivent désormais maîtriser leur endettement.



B - Les prévisions pour les finances publiques en 2011 et à l'horizon 2014

Les grandes orientations des finances publiques sont présentées dans le rapport économique, social et financier associé au projet de loi de finances pour 2011, ainsi que dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2011-2014.

Indicateur	2010	2011	Horizon 2014
PIB (en volume)	+ 1,5 %	+ 2,0 %	+ 2,5 %
Inflation	+ 1,2 %	+ 1,5 %	+ 1,75 %

L'hypothèse de croissance retenue par le Gouvernement est de + 2,0 % en 2011, après une hausse de 1,5 % en 2010 ; l'inflation anticipée reste stable et modérée : + 1,5 % en 2011, contre + 1,2 % en 2010.

La dépense publique

Le retour à l'équilibre des finances publiques repose principalement sur la maîtrise des dépenses publiques ; l'objectif retenu dans la loi de programmation limite la croissance annuelle de la dépense publique à 0,8 % en volume entre 2011 et 2014, hors effets liés à l'extinction des mesures du plan de relance.

La dépense publique a augmenté de 3,7 % en volume en 2009, en raison notamment des dépenses engagées dans le cadre du plan de relance ; en 2010, elle croît à un rythme plus modéré (+ 1,8 %).

S'agissant du secteur public local, la programmation est construite sur **une hypothèse d'évolution modérée des dépenses locales**, de 0,6 % par an en moyenne, qui leur permettrait d'atteindre l'équilibre à l'horizon 2014.

Évolution en volume, en moyenne annuelle	Évolution des dépenses publiques 2011-2014*
Total administrations publiques	+ 0,8 %
Administrations publiques centrales **	+ 0,0 %
Administrations de sécurité sociale	+ 1,2 %
Administrations publiques locales	+ 0,6 %

* Hors corrections du plan de relance
 ** Hors transfert exceptionnel aux administrations publiques locales lié à la réforme de la TF
 Source : Rapport sur la programmation des finances publiques 2011-2014

Les déficits publics

Le déficit public s'est accru sous l'effet conjoint de la baisse des recettes et de la hausse des dépenses induites par la crise, notamment dans le cadre du plan de relance.

En 2010, le déficit de l'ensemble des administrations publiques atteint 7,7 % du PIB (soit un niveau légèrement inférieur à la cible de 8 % inscrite dans le programme de stabilité français transmis à la Commission européenne début février 2010).

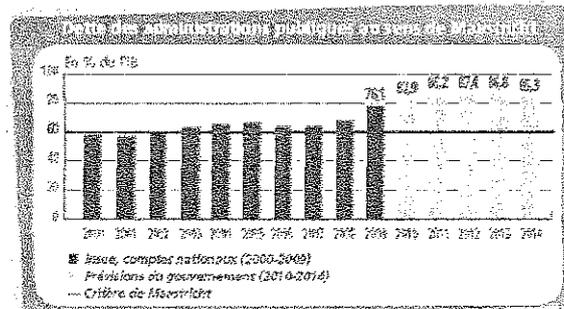
En 2011, dans un contexte de reprise de l'activité, le solde public se redresserait à 6,0 % du PIB grâce notamment aux premières mesures prises en termes de limitation des dépenses, de réduction des niches fiscales et sociales et en raison de la fin des mesures de gestion de crise (plan de relance et surcoût temporaire de la réforme de la taxe professionnelle, à hauteur de 0,6 point de PIB au total).

La trajectoire retenue dans la loi de programmation 2011-2014 indique que le déficit est anticipé à 4,6 % en 2012, 3,0 % en 2013 et 2,0 % en 2014. Ces prévisions reposent sur un effort important de maîtrise de la dépense publique et sur une poursuite de la politique de réduction significative des niches fiscales et sociales.

La dette publique

Résultat de l'empilement des déficits publics antérieurs, la **dette publique** au sens de Maastricht augmente et **atteint** ainsi, pour l'ensemble des administrations publiques, **82,9 % du PIB en 2010**, après 78,1 % en 2009, soit une hausse de près de 5 points de PIB (la hausse avait été de plus de 10 points de PIB entre 2008 et 2009). D'après les prévisions inscrites dans le projet de loi de programmation, après un pic à 87,4 % du PIB en 2012, la dette publique devrait décroître pour s'établir à 86,8 % du PIB en 2013, puis 85,3 % du PIB au terme de la période de programmation.

Pour rappel, en 2009, la dette des administrations locales atteignait 8,2 % du PIB et représentait environ 11 % de la dette publique.



Les prélèvements obligatoires

Le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques devrait s'établir à 41,9 % du PIB en 2010, soit une hausse de 0,4 point de PIB par rapport à 2009. La majeure partie de cette hausse s'explique par le rebond des recettes de l'impôt sur les sociétés (IS).

Sous l'effet de la réforme de la taxe professionnelle, le taux de prélèvements obligatoires de l'État augmente de 1,9 % en 2010 (dont 1,7 % lié exclusivement à cette réforme) ; en parallèle, le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques locales baisse assez nettement (- 1,6 point).

En 2011, le taux de prélèvements obligatoires devrait augmenter d'un point et atteindre 42,9 % du PIB, notamment sous l'effet anticipé de la reprise économique et du redressement spontané des recettes fiscales déjà entamé en 2010 mais aussi, en raison de la réduction et/ou de la suppression de niches fiscales et sociales prévues dans le PLF pour 2011 et dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques locales reviendrait à un niveau de 5,9 % (contre 4,5 % en 2010), reflétant l'effet des transferts de recettes liés à la réforme de la taxe professionnelle.

Taux de prélèvements obligatoires		
	2009	2010
Total Administrations publiques	41,6	41,9
Administrations publiques centrales	13,7	14,6
Administrations de sécurité sociale	22,6	22,6
Administrations publiques locales	5,1	4,5
Union européenne	0,2	0,2

Source : Rapport sur les prélèvements obligatoires et les dépenses - PLF pour 2011

I – Le budget de l'État pour 2011

Le budget de l'État est composé :

- **du budget général** qui retrace toutes les recettes et toutes les dépenses de l'État à l'exception des recettes affectées par la loi de finances à certaines dépenses ;
- **des comptes spéciaux** qui retracent des dépenses et des recettes de l'État entre lesquelles on veut établir un lien (comptes d'affectation spéciale, de concours financiers, de commerce, d'opérations monétaires) ;
- **des budgets annexes** qui retracent les dépenses et les recettes d'un service de l'État dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à rendre des services donnant lieu à paiement (contrôle et exploitation aériens, publications officielles et information administrative).

a) Recettes du budget général

Recettes	2010	2011	2012	2013
Impôt sur le revenu	54,7	58,5	59,5	7,3
Impôt sur les sociétés	50,4	52,1	58,7	8,7
TFP	14,5	14,2	14,2	-0,4
TVA	171,8	176,5	175,1	2,7
Autres (y compris impact de la réforme TP)	55,7	52,9	51,1	41,2
Prélèvements sur recettes	50,1	51,4	52,1	1,1
Recettes fiscales nettes	297,2	295,7	291,4	-0,1
Prélèvements sur recettes	70,5	73,4	73,4	2,9
Total	367,7	371,1	364,8	7,1

b) La norme d'évolution des dépenses du budget général

L'État s'est astreint cette année à un double encadrement de l'évolution des dépenses.

À la norme « zéro volume » (évolution égale à l'inflation, soit + 1,5 %) qui s'applique à l'ensemble constitué des dépenses du budget général et des prélèvements sur recettes, s'ajoute cette fois-ci une norme « zéro valeur » (0 % d'évolution) applicable au sous-ensemble correspondant au périmètre total déduction faite des dépenses héritées du passé, à savoir la charge de la dette et les pensions.

Les dépenses nettes du budget général s'élèvent à 286,4 milliards d'euros et progressent (à champ constant) de 1,6 %. Les prélèvements sur recettes (PSR), versés au profit de l'Union européenne et des collectivités territoriales, d'un montant de 70,5 milliards d'euros (73,4 milliards d'euros y compris réforme TP) diminuent à champ constant de 0,2 %.

DEPENSES NETTES DU BUDGET GÉNÉRAL (à champ constant)	2010	2011	2012	2013
Depenses nettes du budget général	286,4	286,4	286,4	286,4
- dont dépenses de personnel	62,1	62,7	6,8	61,2
- dont pensions (1)	25,1	26,7	9,6	26,0
- dont charges de la dette (2)	42,5	45,4	6,8	43,4
- autres dépenses du budget général	156,7	151,6	0,5	155,8
Prélèvements sur recettes (à champ constant)	70,5	73,4	73,4	73,4
- PSR Collectivités locales	52,1	52,9	0,4	52,3
- PSR Union européenne	18,2	18,2	6,5	18,2
Total des dépenses (3)	356,9	359,8	1	359,8
DEPENSES NETTES (à champ constant)	286,4	286,4	1,6	286,4
DEPENSES NON NORMÉES	70,5	73,4	0,2	73,4
Total	356,9	359,8	0,8	359,8

II – Les principales missions concernant les collectivités locales

a) Les deux principales missions intéressant les collectivités locales

- **La mission « Relations avec les collectivités territoriales »**, d'un montant de 2,5 milliards d'euros en 2011, regroupe les dotations budgétaires (hors PSR) aux collectivités territoriales gérées par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales.

Cette mission retrace les crédits concernant la dotation générale de décentralisation (DGD), recette de fonctionnement pour les collectivités, mais également les crédits ayant vocation à soutenir l'effort d'investissement et à renforcer la péréquation comme la dotation globale d'équipement des départements, la dotation de

développement urbain ou la nouvelle dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), fusion des anciennes dotation globale d'équipement des communes et dotation de solidarité rurale.

Cette mission porte également la participation de l'État au titre de la compétence des communes dans la délivrance des titres sécurisés.

• La mission «Remboursements et dégrèvements», 82,2 milliards d'euros en 2011, regroupe les crédits correspondants aux dégrèvements d'impôts d'État (71,0 mds€) et d'impôts locaux (11,1 mds€).

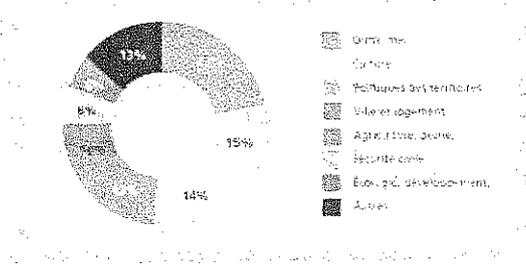
Taxe professionnelle et contribution économique territoriale	6 458
Taxes foncières	750
Taxe d'habitation	3 450
Admission en non valeur d'impôts locaux	520
Total	11 178

b) Les autres missions intéressant les collectivités locales

D'autres missions comprennent des crédits qui correspondent à des subventions aux collectivités locales.

En 2010, sept missions concentraient l'essentiel de ces subventions pour un montant total de 1,8 milliard d'euros.

Principales missions contributrices au transfert de crédits aux collectivités locales en 2010 (crédits de paiement ouverts - hors missions RCT et dégrèvements)



Dans le PLF 2011, les subventions versées par les ministères aux collectivités locales (hors subventions « RCT » et « Remboursements et dégrèvements ») s'élèvent à 2,1 milliards d'euros (une hausse par rapport à 2010 imputable à un changement de classification).

D - Les principales mesures en discussion concernant les collectivités locales (Toutes les principales mesures décrites ci-après sont encore provisoires, le texte de loi définitif devrait être publié fin décembre 2010)

Une des mesures les plus importantes inscrites dans le projet de loi de finances pour 2011 intéressant les collectivités locales concerne la stabilisation en valeur des concours financiers de l'État aux collectivités locales. Ce gel des dotations est d'ores et déjà prévu pour trois ans (2011-2013). Le PLF pour 2011 prévoit également les ajustements consécutifs à la réforme de la taxe professionnelle, notamment dans le cadre de la « clause de revoyure » annoncée en LFI pour 2010, et détaille la mise en place de nouveaux mécanismes de péréquation.

I - Les concours financiers de l'Etat

a) Principales mesures concernant le gel des dotations

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

L'indexation de la DGF, principale dotation de l'enveloppe normée, se fait normalement sur l'inflation prévisionnelle. Néanmoins, compte tenu de l'objectif d'évolution « zéro valeur » fixé pour l'enveloppe des concours financiers de l'État, le maintien de cette indexation n'est pas possible sans faire porter un effort trop important sur les autres composantes de l'enveloppe (notamment sur les compensations d'exonérations).

Le PLF fixe le montant de la DGF à 41,3 milliards d'euros à champ constant, soit une hausse de 0,2 % (+ 86 millions d'euros). Cependant, afin de tenir compte de plusieurs changements de périmètre, ce montant doit être minoré de 42,8 millions d'euros, résultat des déductions et majorations réalisées.

Au global, à champ courant, la DGF s'élève à 41,265 milliards d'euros.

Non-indexation du montant de certaines dotations de fonctionnement et d'investissement

Les dotations de fonctionnement de l'enveloppe normée sont normalement indexées sur la progression de la DGF, tandis que les dotations d'investissement évoluent normalement selon le taux de croissance de la formation brute de capital fixe des administrations publiques (FBCF). Afin de respecter la norme d'évolution « zéro valeur » sans minorer de façon trop importante les compensations d'exonérations fiscales, le montant de ces dotations est stabilisé en valeur par rapport à 2010.

Évolution des compensations d'exonérations

La compensation des exonérations de fiscalité directe locale s'effectue au moyen d'un prélèvement sur recettes. Une partie de ces compensations d'exonérations sert de variable d'ajustement à l'enveloppe normée des concours financiers et supporte de ce fait une minoration.

b) Principales autres mesures concernant ces concours financiers.

Evolution des modalités de calcul de la part forfaitaire de la DGF

Au sein de la DGF, certaines composantes sont amenées à progresser soit de façon mécanique (celles qui sont calculées en fonction de la population et celles liées à l'évolution des périmètres de l'intercommunalité ; les besoins représentent respectivement 73 et 89 millions d'euros), soit en raison de l'effort de péréquation annoncé par le Gouvernement (à hauteur d'environ 180 millions d'euros). Ces évolutions, placées dans le contexte de stabilité des masses, nécessitent plusieurs mesures d'ajustement :

• Sur la dotation forfaitaire des communes :

- le complément de garantie des communes sera à nouveau écrié, comme en 2009 et 2010. En revanche, cet écriement (150 millions d'euros) s'opère dorénavant sur les communes dont le potentiel fiscal est supérieur ou égal à 75 % du potentiel fiscal moyen ; cette minoration des attributions ne pourra être supérieure à 5 % du complément de garantie perçu l'année précédente.

- un abattement est également proposé pour la compensation « part salaires » à hauteur de 1,6 %.

• Une contribution des variables d'ajustement, à hauteur de 86 millions d'euros :

- 19 millions d'euros pour combler les besoins liés au bloc communal,

- 67 millions d'euros pour les départements.

• Un abattement de la dotation forfaitaire des régions à hauteur de 6 millions d'euros.

Augmentation des dotations de péréquation (DSUCS et DSR)

Le PLF pour 2011 prévoit que la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) augmente de 77 millions d'euros (soit + 6,2 % par rapport au montant 2010 qui atteignait un peu plus de 1,2 milliard d'euros), et que la dotation de la solidarité rurale (DSR) croisse de 50 millions d'euros (soit + 6,2 % par rapport au montant 2010 d'environ 800 millions d'euros).

II – Les mesures fiscales

a) Nouveaux dispositifs de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Modification des dispositions relatives aux Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)

La réforme de la taxe professionnelle initiée par la LFI 2010 entraîne une modification des ressources alimentant les FDPTP.

Ces fonds étaient jusqu'en 2009 alimentés par les écriements ou prélèvements effectués sur le produit de TP des communes ou EPCI à fiscalité propre basé sur les établissements exceptionnels, mais aussi par des dotations budgétaires de l'État dans le cadre de différents dispositifs de compensations d'exonérations de taxe professionnelle (exemple : allégement des bases de 16 %, suppression de la part « salaires »...).

À compter de 2011, ces reversements de fiscalité disparaissent totalement à défaut de mise en œuvre de dispositifs d'écriement ou de prélèvement sur les nouvelles ressources économiques affectées au bloc communal. L'État garantit cependant aux collectivités territoriales leurs ressources dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle. Ainsi, chaque commune ou groupement bénéficiaire d'un versement de FDPTP en 2009 voit l'équivalent de cette ressource pris en charge par l'État.

Création d'un fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales

Le PLF prévoit la création d'un nouveau mécanisme de péréquation en lieu et place des FDPTP. Il fixe un objectif de péréquation à l'horizon 2015, à 2 % des recettes fiscales des communes et EPCI, avec une montée en puissance progressive en 2012, 2013 et 2014 (soit, respectivement, 0,5 %, 1 % et 1,5 % des recettes fiscales).

Le prélèvement est calculé en fonction de la richesse fiscale. Sont prélevés : les EPCI, leurs communes membres et les communes isolées, au prorata du potentiel fiscal de chacun. La dotation versée par l'État à ce fonds correspond aux sommes allouées aux FDPTP en 2011 au titre du reversement aux communes défavorisées.

La répartition se fait sur des critères de ressources et de charges restant à définir.

b) Ajustements consécutifs à la réforme de taxe professionnelle.

Il s'agit de la traduction d'une partie de la mesure dite « clause de revoyure ».

Aménagements en matière de cotisation foncière des entreprises (CFE)

Le PLF opère un ajustement des plafonds d'exonérations de CFE au titre des créations ou extensions d'établissements réalisées dans les zones urbaines sensibles (ZUS) et les zones franches urbaines (ZFU).

Aménagements en matière de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La répartition du montant total de CVAE entre niveaux de collectivités locales (à savoir 26,5 % pour les communes, 48,5 % pour les départements et 25 % pour les régions) demeure inchangée par rapport aux dispositions adoptées dans la LFI 2010.

En revanche, les modalités de répartition de la valeur ajoutée qui permet de calculer le montant de CVAE perçu par chaque collectivité sont modifiées. Au lieu d'une répartition en fonction de l'effectif employé, la valeur ajoutée est répartie selon deux critères d'égale importance : l'effectif salarié et un indicateur de surface.

Aménagements en matière d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

Le tarif de la composante de l'IFER applicable aux éoliennes et hydroliennes passe à 5 € par kilowatt de puissance installée, contre 2,913 € auparavant, afin d'inciter davantage les collectivités locales à accueillir des installations de ce type sur leur territoire.

Modifications des règles d'affectation de l'IFER et de la TSCA entre collectivités locales

À partir de 2011, les communes perçoivent 20 % du montant de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) relative aux installations éoliennes.

En ce qui concerne la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)**, la clef de répartition prévue par la LFI 2010 repose sur des données anciennes (2008), alors que les données 2009 sont désormais disponibles, rendant possible une actualisation. Cette actualisation ne vise qu'à ajuster les versements de TSCA des premiers mois de l'année 2011, afin de minimiser les corrections en fin d'année.

Diverses mesures relatives aux délibérations des communes et EPCI

Le PLF prend acte du report à titre exceptionnel pour l'année 2010 de la date limite des délibérations relatives aux abattements de taxe d'habitation (TH) du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre 2010, afin de laisser un délai de réflexion plus long aux communes et EPCI qui vont bénéficier des produits correspondant à la part départementale de TH.

Le PLF opère également une harmonisation des dates de délibérations s'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Les délibérations des EPCI à fiscalité propre relatives à leurs régimes fiscaux applicables en 2010 (TPU, fiscalité de zone, TP éolienne) sont transposées de plein droit à compter de 2011.

Précisions sur les attributions de compensation intercommunales et les dotations de coopération

À compter de 2011, le calcul des attributions de compensation prend en compte le produit des nouvelles ressources fiscales instituées en remplacement de la TP.

c) Autre mesure fiscale.

Fixation des modalités de calcul du potentiel fiscal pour 2011 et 2012

Le potentiel fiscal est un indicateur utilisé pour comparer les collectivités entre elles en matière de richesse fiscale. Il mesure le montant que percevrait une collectivité si elle appliquait les taux moyens nationaux à ses propres bases. Majoré de la dotation forfaitaire perçue par les communes et les départements l'année précédente (hors compensation de la suppression de la « part salaires » de la TP), le potentiel fiscal donne le potentiel financier. Jusqu'ici, les bases prises en compte correspondaient aux quatre impôts locaux.

La réforme de la TP à compter de 2010 nécessite la mise en place d'un nouveau mécanisme. En 2011, un mécanisme transitoire est instauré : le potentiel fiscal est calculé en reprenant les bases et taux moyens nationaux

de TP retenus pour le potentiel fiscal 2010 (données 2009), tandis que pour les trois impôts ménages sont utilisées les données les plus récentes (données 2010).

En ce qui concerne le dispositif applicable à compter de 2012, des grandes lignes sont prévues, nous en reparlerons plus en détail lors du DOB 2012.

2 - Le Bouscat dans ce contexte

A - Les conséquences directes de ce contexte national

B - les lignes de forces du budget 2011

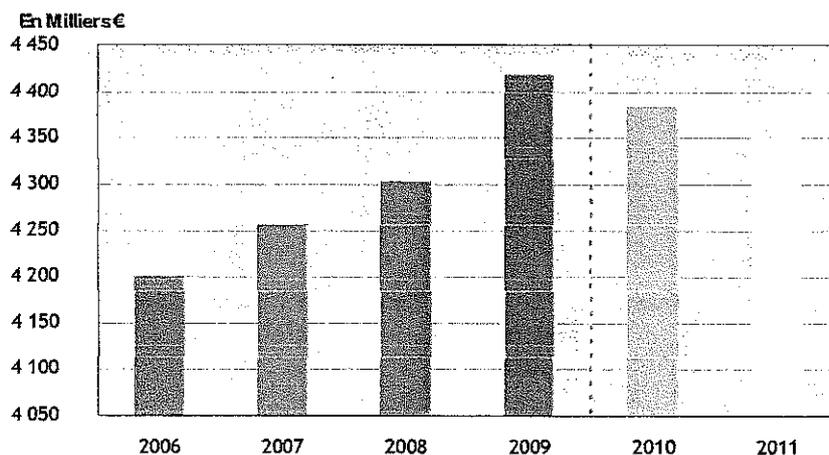
A - Les conséquences directes de ce contexte national.

I - Ce que nous pouvons espérer

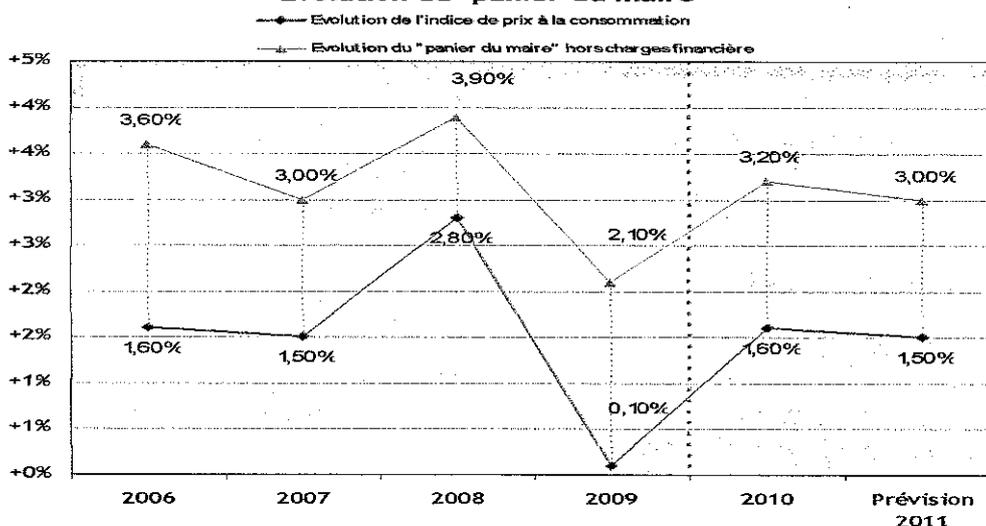
Pour notre commune cela veut dire en toute probabilité que :

- notre DGF en 2011 sera en baisse comme en 2010 d'environ 1/2 point,
- l'actualisation de nos bases fiscales sera certainement au mieux égale à 1,5 %,
- l'inflation prévue au niveau national serait de l'ordre de 1,5 % sachant que l'évolution du panier du Maire peut être estimée, comme ces dernières années, au double de l'inflation.

Dotation Globale de Fonctionnement Dotation forfaitaire



Evolution du "panier du maire"



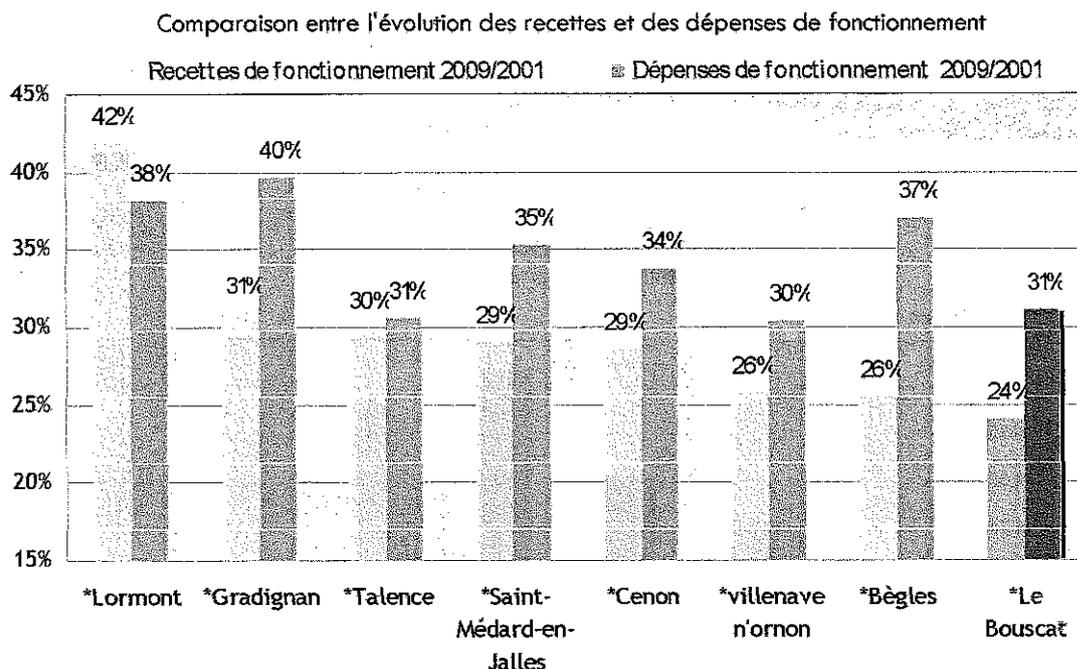
Source : http://www.amf.asso.fr/document/fichier.asp?TP=AMF_8105_MISE_A_JOUR_1ertrim2010octobre2010.pdf&ID_COC=8105&DOT_N_ID=7

On peut mesurer ainsi à quel point la conjoncture nationale pèse sur la Commune du Bouscat.

II - L'analyse des autres collectivités

Pour l'ensemble des collectivités, si l'on se fie à l'opinion moyenne de leur responsable (voir Sud-ouest du 13 novembre dernier « Impôts locaux : les collectivités dans le flou ») la question de l'équilibre des dépenses et recettes de fonctionnement est posée dans des termes renouvelés, l'accroissement spontanée automatique des recettes par l'actualisation des paramètres fixés par l'état peut ne pas être suffisante pour équilibrer les dépenses de fonctionnement, dans ce cas force sera pour elles d'utiliser tout ou partie de leur excédent généré au fil des ans.

Dans cette hypothèse, leur capacité d'autofinancement diminuera et il pourra s'avérer nécessaire de procéder à des ajustements du niveau de leur fiscalité.



III - Ce que nous proposons aujourd'hui

Pour notre collectivité, alors même qu'elle n'a pas accru son taux de fiscalité propre depuis 15 ans, il faut noter qu'à partir de 2008 elle a dû équilibrer ses dépenses et ses recettes en prélevant avec mesure sur ses excédents.

Elle a cependant maintenu par une gestion en bon père de famille une forte capacité d'autofinancement en moyenne à 40 %, elle a par ailleurs accru son offre de service sans fixer, dans la mesure du possible, de *numerus clausus* dans sa capacité d'offre d'accueil.

B – les lignes de force du budget 2011

Les objectifs à atteindre :

- s'inscrire dans la continuité de l'action qualitative voulue par la municipalité pour les Bouscatais afin de donner sens à une politique de développement durable conforme à la démarche d'Agenda 21 souscrite,
- assurer la qualification et la reconnaissance des personnels en maintenant une masse salariale à la hauteur de nos ambitions,
- contenir les dépenses de fonctionnement sans altérer la qualité du service rendu,
- assurer la réalisation des engagements de la mandature en maintenant une capacité d'autofinancement moyenne de 40 %.

La réalisation de ces objectifs devra prendre en considération les effets de la conjoncture économique.

Les conséquences nécessaires à tirer de l'environnement national :

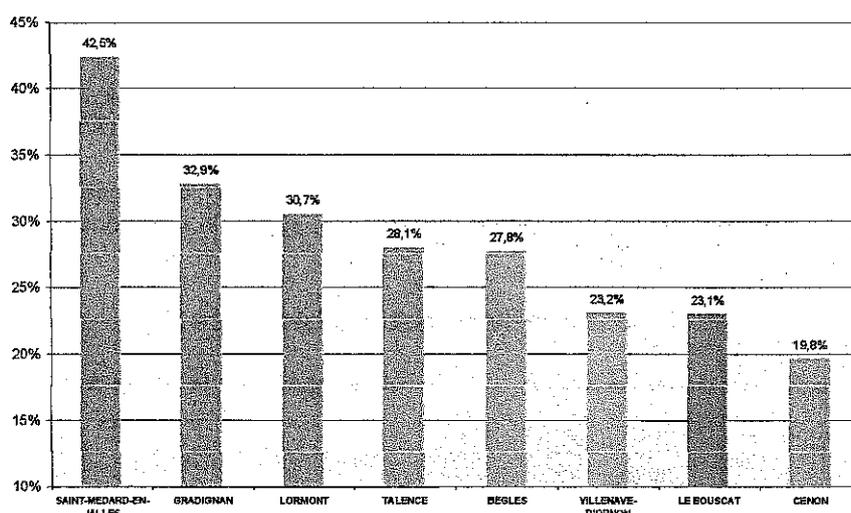
La projection des tendances antérieures nous conduit à envisager un prélèvement conséquent sur les excédents et à valoriser les recettes nécessaires pour fixer le meilleur équilibre.

En première analyse, c'est une somme de 1,2 M€ qu'il faudra dégager.

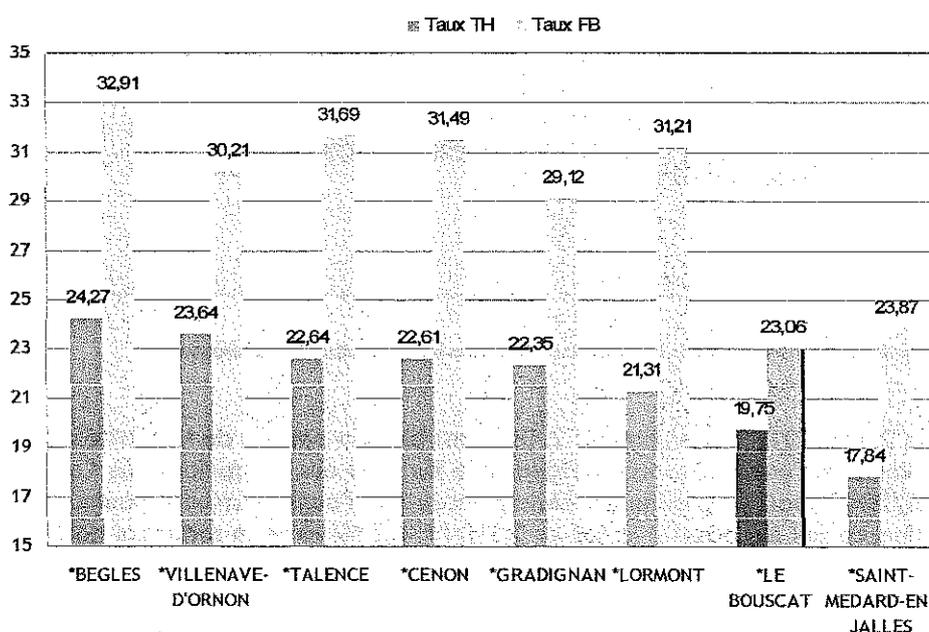
Cette mesure est de nature à procurer une recette pérenne sur la durée du mandat, toute chose restante égale par ailleurs.

De plus, anticiper cette augmentation comme beaucoup de communes ont estimé devoir le faire notamment en début de mandat n'aurait pas été légitime. Le tableau ci-dessous retrace les pratiques fiscales de nos collègues de la CUB.

Evolution du "Produit des impositions directes/Hab." de 2002 à 2010
(Communes CUB-STRATE)



"Taux de taxe d'habitation" et "Taux de taxe foncière bâtie" 2010
(Communes CUB-STRATE)



Cette problématique étant posée et la gestion ne pouvant être à court terme, il convient d'inscrire les mesures proposées dans la durée.

3 - Une réactualisation des données de cadrage du mandat

A - En fonctionnement

B - En investissement

La projection 2011 - 2013 est faite à partir de la simulation d'un compte administratif 2010 faisant ressortir :

- un excédent de l'ordre de 2,5 M€ ce qui représente une diminution significative d'environ 35 % (tendancielle le différentiel entre les dépenses et les recettes de fonctionnement s'accroît),
- un autofinancement de 70 % de nos dépenses d'équipements 2010 d'environ 7 M€.

A - FONCTIONNEMENT

A- Les charges

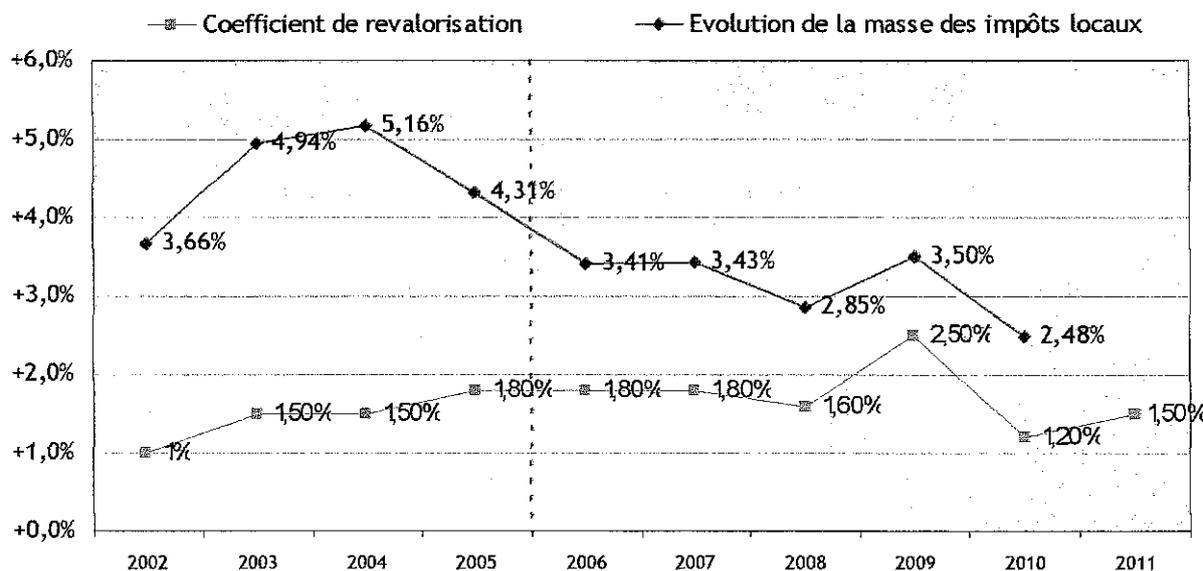
L'évolution de nos charges s'inscrit dans la continuité des exercices antérieurs sachant qu'elles sont maîtrisées et que les variations ne résultent que de l'évolution du panier du Maire et des nouveaux services. Elles augmenteront d'un taux compris entre 3 et 4 %.

B- Les recettes

Les **produits des services** évolueront de 2 % conformément à l'augmentation constatée ces dernières années sur ce poste et également à l'actualisation tarifaire moyenne délibérée chaque année.

Le produit des trois taxes des impôts locaux réactualisé par rapport à l'année dernière, suite à la transmission des bases définitives 2010, a évolué de + 2,48 % sur la fin de période.

Evolution réelle du produit fiscal de 2002 à 2010



Ce pourcentage 2009/2010 d'évolution de 2,48 % est bien en-dessous de la réalité de ces dernières années, il tient compte d'une conjoncture défavorable sur trois ans. Rappelons que l'augmentation de 3,5 % en 2008/2009 était en grande partie influencée par l'augmentation à hauteur de 2,5 % des bases d'imposition, ce qui n'a pas été le cas en 2010 (+ 1,2 %) et ne le sera sans doute pas non plus en 2011.

L'extrapolation des évolutions constatées sur les trois derniers exercices conduit à prendre les mesures nécessaires pour équilibrer dépenses et recettes réelles de fonctionnement tout en assurant un autofinancement optimum de nos investissements. Il en résulte la proposition d'abonder le produit fiscal 2011 de 1,2 M€ complémentaire.

B - INVESTISSEMENT

1- Les dépenses

La masse de dépenses d'équipement de 2009 à 2013 a été actualisée à **38,4 M€ (soit une moyenne annuelle de 7,6 M€)**, à savoir selon le projet de la mandature :

- 1,4 M€ pour l'acquisition et l'aménagement du bois de l'Hippodrome,
- 4 M€ pour la Plaine des Sports Jean Jaurès,
- 8 M€ pour la construction de la nouvelle médiathèque,
- 3 M€ pour la Maison de la Vie Associative et de l'Eco citoyenneté,
- 1M€ pour la création d'un parking sur le Centre Ville
- 1,2 M€ pour l'espace associatif diocésain,
- 5 M€ de travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux,
- 1,2 M€ acquisition d'un terrain contigu à la Plaine des sports des Ecus
- 0,8 M€ pour la restructuration de la Maternelle Chenille Verte (réalisation 2009),
- 12,8 M€ sur les 5 ans pour les autres investissements (travaux d'entretien de bâtiments et acquisition pour les services municipaux).

2 - Le financement

En tenant compte de l'analyse faite sur le fonctionnement, le financement de nos dépenses d'équipements serait à assurer par :

- Autofinancement : virement net de la section de fonctionnement à hauteur de 40 % afin de ne pas obérer l'avenir par une politique d'emprunts excessifs,
- évaluation du FCTVA sur la période : environ 15 % du montant des dépenses d'équipement,
- nouveaux emprunts : au plus près des besoins.

A ce titre, il convient de rappeler que l'encours de la dette est aujourd'hui égal à environ 400 € par habitant. La moyenne de notre strate est de 1041 €/hab et la moyenne des communes de la CUB dans notre strate est de 740 €/hab (chiffre 2009)

4 - Le projet de budget primitif pour 2011

A - L'environnement fiscal et financier de la Commune

B - Les exigences d'une démarche Agenda 21

C- La section de fonctionnement

D - La section d'investissement

A - L'environnement de la commune

La fiscalité et la DGF

Depuis 1995, la Ville a maintenu inchangés les taux de ses trois taxes et, par rapport à l'année 2009, les bases notifiées 2010 des trois taxes ont varié de 2,48 % (soit + 322 598,96 € de produit fiscal supplémentaire) qui résultent de la mise à jour des bases de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières.

Le montant final pour 2010 (contributions directes) est de **13 671 541,19 €**, soit environ 55 % de nos recettes réelles budgétaires de fonctionnement.

Pour 2011, notre prévision budgétaire tiendra compte d'une variation globale des bases de 1,50 % ainsi que d'une évolution des taux de nos taxes d'environ 2 points.

La DGF pour 2010 de 4 384 392 € représente quant à elle environ 16 % de nos recettes réelles de fonctionnement et marque une diminution de 0,76 % par rapport à 2009. Pour 2011, cette dotation étant gelée, voire en diminution, nous prévoyons une recette budgétaire de l'ordre de 4 350 000 €.

L'encours de la dette

Précisons tout d'abord que notre encours, ou stock de la dette, se situe nettement en-dessous de notre strate, tant au niveau national que local.

Cette année, l'encours de la dette s'établira **au 1^{er} janvier 2011 à environ 9,5 M€**, en légère augmentation par rapport à 2010.

Pour information :

Encours de la dette total

2007	10,35 M€	2010	9,32 M€
2006	8,87 M€	2009	10,27 M€
2001	12,01 M€	2008	11,17 M€

Encours de la dette par habitant

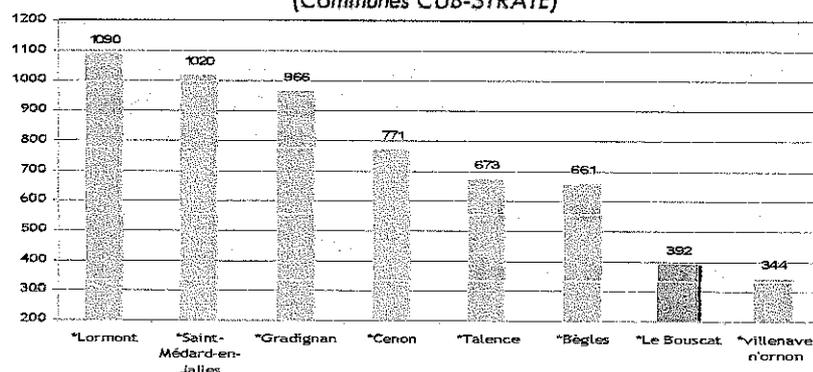
Métropole dans la strate (au BP 2009)¹ 1 041 €

Moyenne CUB dans la strate (au CA 2009)¹ 740 €

Le Bouscat

prévisionnel BP 2011	400 €
BP 2010	393,04 €
BP 2009	433,21 €
BP 2008	492,68 €
BP 2007	456,62 €
BP 2006	391,32 €

Encours de la dette par habitant en 2009
(Communes CUB-STRATE)



Il faut noter également qu'au compte administratif 2010, les restes à réaliser d'emprunts sur exercices antérieurs sont estimés à environ 1,5 M€ (nécessaires au financement de nos dépenses reportées).

Les taux d'intérêts, qui passent de 0,994 % (Euribor 6 Mois) à fin 2009 à 1,275 % en 2010 (chiffre connu au 16/11/2010), justifient la stabilité des intérêts de la dette sachant également que notre encours est constitué en 2010 à environ 50/50 de taux fixe et de taux variable.

Un autofinancement permettant de préserver la capacité financière de notre commune

L'autofinancement prend en compte le FCTVA, la TLE, les subventions d'investissements, les amortissements et le virement net à la section d'investissement 2 000 K€ (déduction faite du remboursement du capital des emprunts), pour un total d'environ 3 700 K€, soit un peu plus de 40 % du montant global des investissements (chapitres 204, 20, 21 et 23) d'environ 9 000 K€ pour 2011.

¹ Sources : Site Internet de la DGCL

http://www.colloc.bercy.gouv.fr/celo_struct_fina_loca/comp_coli/comm.html

pour la CUB, Communes de la Strate : Bègles, Cenon, Gradignan, Le Bouscat, Lormont, Saint Médard en Jalles, Talence et Villenave d'Ornon

Tout d'abord, il est important de noter que les bases d'imposition prévisionnelles 2011 ne seront connues que dans le courant du mois de mars et que le vote des taux de ce fait n'interviendra qu'ultérieurement.

B – Les exigences d'une démarche Agenda 21

Depuis 2009, la Mairie du Bouscat élabore son Agenda 21 local. Il s'agit de proposer, dans la concertation, un projet de développement territorial durable qui visera à la conduite du changement dans les comportements et dans les actions pour répondre aux enjeux primordiaux qui se posent tant du point de vue économique, environnemental que social.

L'agenda 21 se traduit donc par la mise en œuvre d'actions et par le déroulement d'une démarche dont la finalité est de faire que le Développement Durable devienne la clef de lecture des actions de la collectivité.

L'année 2010 a été consacrée à 3 types d'actions, l'élaboration du diagnostic de Développement Durable tant en interne qu'en externe, la mobilisation interne des agents et des élus ainsi que la mise en œuvre d'actions significatives du Développement Durable sur les différents Pôles.

Pour 2011, la Mairie va poursuivre ses engagements et son action, ce qui va se traduire, notamment en termes de démarche, par l'articulation du programme d'actions communal et des budgets.

Ces dépenses sont aujourd'hui cruciales pour engager nos actions dans une approche plus respectueuse de notre environnement et cadre de vie, d'équité sociale et dans une croissance économique plus sélective et circulaire.

C - La section de Fonctionnement

Dépenses courantes de fonctionnement

Pour tenir compte des différents facteurs haussiers :

- l'augmentation des prix des produits énergétiques et alimentaires d'une part,
- le développement des services,
- les charges de personnel et de gestion courante,

nos dépenses réelles de fonctionnement évolueront aux environs de + 3,5 %.

Notre ambition reste, bien entendu, la maîtrise de l'ensemble des postes de dépenses.

Les principaux postes qui génèrent cette augmentation varient de la façon suivante :

➤ les charges de personnel

Ce poste du budget devrait enregistrer une augmentation de + 4 % par rapport à notre budget de 2010, rappelons que tout comme en 2009, le compte administratif 2010 devrait constater une augmentation d'environ 5,5 %.

➤ Les dépenses courantes de fonctionnement

Nos charges réelles de fonctionnement subiront une variation de l'ordre de 3,5 %, les différents postes de dépenses sont susceptibles de variations conséquentes compte-tenu de choix de gestion tendant à optimiser le fonctionnement de la collectivité notamment :

- Une hausse maîtrisée aux environs de 4 % de nos charges à caractère général,
- Une stabilité des subventions versées par la Ville aux associations,
- Une légère baisse des frais financiers.

Notre virement à la section d'investissement devrait se situer aux alentours de 3 M€.

Recettes de fonctionnement

Nos recettes réelles de fonctionnement connaîtront une variation de l'ordre de + 6 %.

La fiscalité et les différentes dotations de l'Etat (chapitres 73 et 74) représentent aux environs de 85 % de ce poste. Nous prévoyons la stabilité de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) pour cette année. Par contre, nous devons anticiper comme en 2010 une baisse de la DGF et des autres dotations de l'Etat.

Nos autres recettes de fonctionnement concernent plus particulièrement :

- les droits d'inscriptions et d'entrées (chapitre 70) : crèches, accueils périscolaires, école de musique, culture, piscine, etc (+ 5 %), traduisant un accroissement de la fréquentation de nos structures,
- les droits de voirie, stationnement, taxe électricité, droits de mutation, publicité, etc... en légère augmentation essentiellement due au redressement de la perception des droits de mutation après la forte baisse de 2009 (+ 5 %),
- les subventions C.A.F : ce budget sera en légère baisse suite à un réajustement budgétaire,
- les locations et redevances diverses (revenu des immeubles, redevance restauration, participation des salariés aux tickets restaurants etc...) seront sans grand changement avec une prévision budgétaire en augmentation d'environ 1 %.

D - La section d'investissement

En début de ce débat d'orientations budgétaires, le Plan Pluriannuel d'Investissement vous a été présenté.

Rappelons ci-après les principaux projets de ce PPI qui seront financés sur le budget 2011.

- démarrage opérationnel du programme de la **nouvelle Médiathèque et de la Maison de la Vie Associative et de l'Eco citoyenneté**,
- travaux de restructuration de la **plaine des sports Jean Jaurès** et de construction de **l'espace associatif diocésain**,
- aménagement du bois de l'**Hippodrome**,
- **enfouissement de réseaux** pour environ 1 M€,
- des travaux de maintenance générale et de mise en conformité sur les bâtiments communaux, notamment, rénovation de la **Crèche Chenille verte**, de la **Maternelle de l'Ermitage** ainsi que la continuité du **programme d'accessibilité des bâtiments municipaux aux personnes à mobilité réduite**.

A ces investissements, s'ajouteront ceux qui ont généré les reports de 2010 estimés à ce jour à environ 1,5 M€.

Le **financement définitif 2011** des travaux pour environ 8,5 M€ (hors prévision de report de 1,5 M€) devrait être assuré par :

- un **volume d'emprunts global** de 5 M€ qui seront consolidés en fonction de l'avancement des programmes d'investissements,
- un **autofinancement** d'environ 3,5 M€ dont 0,9 M€ d'amortissements et 1 M€ de FCTVA, TLE et subventions d'investissement (FDAEC).

Conclusion

Une des mesures les plus importantes pour l'ensemble des collectivités locales inscrites dans le projet de loi de finances 2011 concerne la stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat.

La réflexion menée en 2010 qui intégrait cette moindre évolution des dotations a permis d'élaborer une planification des actions nouvelles et des investissements sur la période 2010-2013. Ce travail que certaines communes réalisent également constituera la feuille de route jusqu'à la fin du mandat.

Le budget 2011 intégrera la déclinaison annuelle de ce plan.

La préparation du budget 2011 s'est faite en privilégiant trois axes afin que Le Bouscat soit :

- une ville à vivre accueillante et solidaire,
- une ville active : l'offre culturelle, de loisirs et sportive diversifiée à destination de tous est une priorité, une attention particulière est apportée aux seniors, au public scolaire et à la jeunesse.
- une ville durable : la conception d'un plan cyclable innovant, un plan d'éco-mobilité scolaire, des manifestations éco-responsables, l'élaboration d'une politique Energie/eau s'inscrivent dans le cadre d'une politique de développement durable qui est une des préoccupations quotidiennes.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et de Messieurs les Adjointes Délégués,

A débattu sur les orientations budgétaires 2011 de la commune du Bouscat en réunion publique, le 14 Décembre 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET